

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *	Marque de fabrication HANOMAG	Type 55 C	Fiche d'homologation N° CH 5372 07
--	----------------------------------	--------------	---------------------------------------

Constructeur HANOMAG GmbH., D-3000 Hannover-Linden (D)  
 Identification sur la plaquette du constructeur : "B 14 C / 55 C"

Plaquette constructeur à droite, latéralement sur le chariot avant, au dessus du pare-boue  
 N° du châssis à droite, latéralement sur le chariot arrière, près de l'articulation  
 Identification du moteur "D 962 B" à gauche, latéralement sur le bloc, au-dessus du No du moteur (frappée par l'importateur)  
 Importateur principal TAURUS BAUMASCHINEN AG., Usterstrasse 124, 8600 Dübendorf  
 Véhicule homologué -

<b>Châssis</b>	<b>Moteur</b>	Marque	M F H	Type	D 962 B
Nombre d'essieux	2	Construction	en ligne	Temps	4
Direction	hydrostatique, avec pompe de secours hydraulique	Carburant	D	Position	arrière
Transmission	boîte planétaire + convertisseur de couple	Refroidissement	eau	Nombre cylindres	6
Nombre de vitesses	2 x 3 **)	Alésage	120	Course	140
Frein de service	air comprimé/hydraulique, ) à disques, air comprimé 1 circuit ) sur toutes les roues hydraulique 2 circuits )	Cylindree	9495	CV-impôt	48,36
Frein auxiliaire	mécanique, à disque, sur le cardan	Puissance en kW CV	103 DIN 140	à l/min	2200
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Bruit à proximité	93,0 dB/A	à l/min	2350 x)
Ralentisseur	( réservoir d'huile pour freins	Silencieux	1 = 1000 x Ø 155 mm		
Contrôle 2 circuits	( dans le champ de visibilité du conducteur	Mesure des gaz	Bacharach = 3,0		x)

<b>Carrosserie</b>	<b>Poids</b>	avant	6000	arrière	6800	total	12800
Nombre de portes	2	Poids à vide					
Centures sécurité	-	Charge utile					12800
Cale	2/ 300x200x250 mm	Poids total	7500	7500	15000		
Antivol	-	Garantie fabr.					
Nombre de places	t 1 av centre ar	Dimens. pneus	20.5 - 25	20.5 - 25		(Variantes +)	
Dimensions	intérieur extérieur	Ply/bars	16 / 3,5	16 / 3,5		voir	
Longueur	7500	Charge	8920	8920		remarques)	
Largeur	2500	pour V max	40	40			
Hauteur	3000	Empattements	2900				
Porte à faux	lat. av 2480 ar 2120	Voie double	av 1900 ar 1900				
Distance volant - vers l'avant du véhicule -		Voies	av - ar -				
		Braquage ø	g 11600 d 11600				
			3700 *)				

Garantie poids remorquable avec frein \_\_\_\_\_  
 Garantie poids remorquable sans frein \_\_\_\_\_  
 Garantie poids de l'ensemble \_\_\_\_\_  
 Poids remorquable testé \_\_\_\_\_  
 Vitesse maximale selon le constructeur 40 \*\*) km/h  
 Vitesse maximale testée 40 km/h

Équipement	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 02		
Feux de route	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 02		
Feux de croisement	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 02		
Feux de position	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 02		
Feux rouges	R	(E)	
Feux stop	S1	(E)	
Clignoteurs	av	1 (E)	HELLA K12686 ar 2a (E)
Catadioptrés	av		I (E)
Feux de gabarit	av	A (E)	
Feux complémentaires	4/ lampes de travail		
Eclairage plaque			
Essue-glace	1/ balai avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	1/ HELLA 001 776 ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vhc. spécial)		
Marque et type	H A N O M A G 5 5 C		
Homologation	CH 5372 07		
N°			
Carrosserie	pelle		
Places	total	1	avant
Poids à vide	12800	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	48,76
Poids total	12800	Cylindree	9495

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Bruit et mesure des gaz : voir également la fiche des émissions. (Bruit à proximité = microphone à 50 cm de l'aile de droite)
- \* ) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3700 mm.
- \*\* ) Nombre de vitesses/Vmax. : le 3ème palier de la vitesse route est bloqué.
- + ) Variante de pneus : 20 - 24 12 PR charge par essieu = 8600 kg (2,5) Vmax. 40 km/h voies inchangées.
- § ) Équipement : la hauteur des feux de croisement, de position et les clignoteurs avant latéraux, ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques; des bavettes sont obligatoires à l'arrière.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - Le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - Nombre de plombs: 1; Leur emplacement: sur butée de pleine charge;
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: sur la protection des dents de la pelle jaune/noir;
- 138 - Dispositifs de protection obligatoires pour les parties suivantes du véhicule: protection des dents de la pelle;
- 141 - Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: le bras de levage, les leviers commandant la partie hydraulique;
- 160 - Les pièces d'équipement suivantes doivent être montées sur le véhicule avant la course: les feux prescrits.

Conditions pour le permis spécial:

- 14 - Les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm<sup>2</sup>) fixés à l'avant du véhicule.

Lieu et date de l'homologation Berne, 17.03.81 (adm.)

Service fédéral d'homologation